

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_122 : CENTRE RÉGIONAL D'INNOVATION ET DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE - CONVENTION 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Achille TARRICONE (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_122 : CENTRE RÉGIONAL D'INNOVATION ET DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE - CONVENTION 2022

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Roland GILLES, rapporteur,

Le centre régional d'innovation et de transfert de technologie (CRITT) Automatisation et Robotique assure des prestations technologiques dans le domaine de la robotique et la productique. Il emploie douze ETP, ingénieurs ou techniciens. Le 8 janvier 2014, le CRITT intégrait la halle technologique InnoProd au cœur du parc technopolitain libérant ainsi les locaux qui lui étaient mis à disposition gracieusement par le syndicat mixte CRITT sur la MDI. La communauté d'agglomération de l'Albigeois donnait ainsi au CRITT les moyens de se développer, en mettant à sa disposition des locaux neufs, plus spacieux (+40%) et mieux équipés (pont roulant, circuit intégré d'air comprimé...).

L'occupation par le CRITT de ces locaux se fait moyennant une redevance d'occupation mensuelle fixe de 1882 € HT (couvrant essentiellement la maintenance des équipements techniques), et l'acquittement des charges variables (consommation d'eau, gaz et d'électricité). De son côté, la communauté d'agglomération assume les coûts d'investissements et de maintenance du gros oeuvre du bâtiment.

Considérant l'intérêt pour le développement économique du territoire de disposer d'un outil efficace pour développer l'innovation et le transfert de technologie, une convention de financement lie la communauté d'agglomération et le CRITT Automatisation et Robotique.

Cette convention ouvre droit au versement d'une subvention d'un montant maximal annuel de 52 000€ en deux phases :

- une part fixe de 41 600€, à signature de la convention ;
- une part variable d'un montant de 10 400€ en fonction de l'atteinte de deux objectifs.

En 2021, les objectifs à atteindre étaient les suivants:

- La contribution au développement du tissu économique local : 20% minimum du volume d'activités annuel réalisé auprès d'entreprises situées sur le territoire de la communauté de l'agglomération.

En 2021, le CRITT a renforcé sa présence auprès des acteurs économiques locaux puisque les heures consacrées à des projets significatifs en lien avec des entreprises albigeoises sont valorisées à 355 300 € soit environ 35,4% du total toutes entreprises confondues. Le CRITT est intervenu auprès de petites et moyennes entreprises telles que Chêne vert (étude refonte de procédés) ou encore Mécanumeric (procédé robotisé). La structure a ainsi initié un rattrapage

de l'année 2020 particulièrement difficile au vu du contexte sanitaire, en réalisant un chiffre d'affaires 2021 de 30% supérieur à celui de 2019.

- L'inclusion dans l'écosystème albigeois d'innovation : participation à une opération de communication portée et pilotée par la communauté d'agglomération.

Le CRITT en la personne de Benoît Galinier, son directeur, est intervenu lors du premier salon des études supérieures en Albigeois pour présenter les métiers d'avenir du secteur robotique/mécatronique.

Les deux objectifs ont ainsi été atteints, ouvrant droit au versement de l'intégralité de la part variable soit 10 400€. Pour l'année 2022, proposition est faite de reconduire le principe d'une part variable de 20% dans l'attribution de la subvention, versée en fonction de l'atteinte de deux objectifs, identiques en nature et en niveau d'ambition, à ceux des années précédentes. Le montant maximal, versé en cas d'atteinte des objectifs, reste inchangé à 52 000€.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention ci-annexé,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 juin 2022,

VU la présentation en commission développement économique et attractivité du 15 juin 2022,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour le développement économique de la communauté d'agglomération de l'Albigeois de disposer d'un outil efficace pour développer l'innovation et le transfert de technologie à l'échelle du territoire,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

FIXE le montant maximal de la subvention annuelle de fonctionnement attribuée à l'association CRITT à 52 000€.

APPROUVE la convention de financement ci-annexée déterminant les conditions d'attribution de la subvention.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes afférents.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY